

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DAC 540 Subvention à l'association Les Atomes Crochus (5e).

**M. Christophe GIRARD et Mme Gisèle STIEVENARD,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Les Atomes Crochus ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 5 décembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e commission, et par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Les Atomes crochus -
- Ecole Normale supérieure – 75, rue d'Ulm – 75005 Paris, au titre des projets culturels élaborés dans le
cadre de la politique de la ville. X07263 ; 13728 ; 2011_01137

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris
de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre
de la culture.